



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

# Message d'intérêt public

## Programme de collecte des encombrants

10 juin 2021 — Iqaluit, Nunavut

---

La Ville est heureuse d'annoncer que le programme annuel de collecte des encombrants aura lieu du 5 au 10 juillet 2021. Il s'agit d'une occasion pour les citoyens et citoyennes de se débarrasser sans frais d'articles difficiles à jeter grâce à l'aide des Travaux publics.

Les citoyens et citoyennes peuvent se débarrasser des articles suivants :

- **Deux appareils électroménagers** (laveuses, sécheuse, réfrigérateur, congélateur ou cuisinière);
- **Trois articles ménagers de grande taille** pesant plus 50 livres et trop volumineux pour être jetés dans un sac à ordure noir. Ce qui inclus :
  - Articles mobiliers (divans, chaises, tables, matelas, etc.)
  - Revêtements de sol (tapis, sous-tapis et feuilles de linoléum) regroupés en un paquet de dimension maximale de 1,7 m x 1,0 m (5 pi x 3 pi) (un paquet équivaut à un encombrant)
  - Appareils de plomberie, dont les toilettes
  - Fenêtres et miroirs

Déposez en bordure de route les articles volumineux le 5 juillet de la manière suivante :

- Placez séparément les déchets ordinaires dans une poubelle ;
- Organisez les articles par type de matériel ;
- Faites des piles ;
- Ne mélangez pas les articles.

Les équipes de travail suivront un calendrier de collecte basé sur différents matériaux. Conséquemment, la collection des encombrants durera toute la semaine.

Tout article qui n'est pas destiné à la collecte (c'est-à-dire les vélos, les jouets, etc.) se trouvant près du bac à ordures doit être déplacé en lieu sûr pour ne pas être ramassé par erreur.



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

Veuillez aussi noter que les zones commerciales ne sont pas incluses dans la collecte des encombrants (c'est-à-dire le centre-ville, la West 40 et la Federal Road).

**Les articles suivants ne seront pas ramassés, et il faut les apporter soi-même au site d'enfouissement :**

- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.)
  - Déchets ménagers dangereux
  - Pièces d'automobile, y compris les sièges de véhicule
  - Pneus
  - Amas de résidus
  - Débris de construction et de démolition
  - Bois (déchets de construction/démolition, étagères, palettes, caisses, portes, etc.)
  - Métal
  - Bonbonnes de propane
  - Sol et roches
  - Déchets d'animaux
  - Boîtes de carton — lesquelles peuvent être jetées pendant la collecte résidentielle ordinaire ou apportées au site d'enfouissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Sue Avery  
Adjointes aux travaux publics  
Ville d'Iqaluit  
[S.Avery@iqaluit.ca](mailto:S.Avery@iqaluit.ca)  
867-979-5630